

---

# Le contrat de mariage : un gage de sécurité

Publié le 15/06/2012



*Le contrat de mariage : un gage de sécurité souvent conseillé et parfois indispensable*

**500.000 Français vont se marier cette année. Événement heureux, fêté, joyeux, le mariage est une étape importante de notre vie.**

## Quels engagements ?

Juridiquement le mariage tient une place importante dans notre Code civil. Il entraîne de nombreuses conséquences souvent méconnues : sur les droits et les devoirs des époux entre eux, mais également vis-à-vis de leurs familles réciproques, sur la propriété des biens, sur les revenus présents et futurs, sur la capacité de gérer ou de disposer du patrimoine familial ou professionnel...

## Quelles questions se poser avant se marier ?

Le mariage doit susciter des interrogations des futurs époux. Savez-vous qu'un contrat de mariage permet d'organiser, de sécuriser, d'anticiper les différentes étapes de votre vie à deux ?

Un contrat de mariage peut-vous aider à :

- organiser la protection du conjoint en cas de décès,
- sécuriser la propriété des biens professionnels et protéger votre conjoint du passif lié à votre activité,
- organiser la transmission du patrimoine en présence d'enfants d'une précédente union,
- prévoir l'éventualité de votre emménagement dans un pays étranger.

## Contrat de mariage ou pas ? Telle est la question...

Savez-vous que si vous décidez de ne pas signer de contrat de mariage préalablement à votre union, vous aurez néanmoins choisi un contrat "par défaut" : la communauté légale de biens.

---

Il est donc important d'en connaître le fonctionnement et de savoir si ce régime matrimonial est adapté à votre situation familiale et patrimoniale. Pensez à consulter un notaire en amont, qui saura vous conseiller sur le choix du régime matrimonial le plus adapté à votre situation personnelle, familiale et professionnelle.

## **Faut-il adapter votre contrat de mariage au cours de votre vie ?**

N'oubliez pas qu'au cours de votre union votre situation professionnelle est susceptible d'évoluer ainsi que la consistance de votre patrimoine, et que vous connaîtrez des naissances et des décès au sein de votre famille. Le notaire est là à l'occasion de ces différentes étapes pour vous aider à choisir le contrat de mariage qui répondra le mieux à vos besoins et à vos attentes, et adapter celui-ci à votre situation personnelle.

**Pour aller plus loin :**